Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 31 (1951)

Heft: 3

Register: Les résultats de la comission mixte

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES RÉSULTATS DE LA COMMISSION MIXTE

La Commission mixte, chargée de veiller à l'application des accords économiques franco-suisses du 20 juillet 1950, s'est réunie à Paris du 7 au 21 février. Si cette session ne nous a pas apporté de résultat sensationnel en raison du fait que les mesures de libération sont prises sur le plan multilatéral, elle a permis cependant d'améliorer, sur certains points, le fonctionnement de l'accord. Les décisions prises ont été consignées dans un procès-verbal daté du 22 février.

Nous reproduisons ci-dessous la liste des contingents additionnels qui ont été décidés pour les importations de produits suisses en France métropolitaine, en Afrique du Nord et dans les autres territoires d'outre-mer. Les postes en lettres grasses représentent des contingents nouveaux.

Ces contingents supplémentaires ont été mis en répartition par un avis paru au Journal officiel du 3 mars 1951.

Les contingents additionnels seront ajoutés aux contingents « 2º tranche » de l'accord du 20 juillet 1950 actuellement en répartition en suite de l'avis paru au Journal officiel du 27 janvier. Au cas où la répartition en cours n'épuiserait pas ces crédits, les reliquats concernant des postes en appels d'offres seront mis à disposition au fur et à mesure par avis à paraître au Journal officiel avant le 15 avril.

Quant aux contingents nouveaux, ils pourront faire l'objet de demandes de licences accompagnées de deux factures pro-forma à partir

du 19 mars.

Pour le poste 194, il conviendra de joindre, en outre, un certificat d'origine attestant le caractère suisse du produit à importer.

Les pièces de rechange d'origine suisse nécessaires à l'entretien ou à la réparation de machines, appareils, instruments et véhicules suisses existant en France (postes 182 et 183 de l'accord) peuvent être importées dorénavant dans la limite d'un contingent total de 4.500.000 francs suisses, sous le couvert de CI, sans visa préalable de la D.I.M.E.

Les certificats d'importation présentés aux bureaux de douane devront être obligatoirement accompagnés :

1º d'une attestation de la Société suisse des constructeurs de machines à Zürich certifiant que les marchandises faisant l'objet de l'importation peuvent être considérées comme pièces de rechange ;

2° d'un engagement souscrit par l'importateur, libellé comme suit : « Je déclare, sous les peines de droit, que les marchandises importées sous le couvert du présent certificat d'importation sont des pièces de rechange destinées uniquement à l'entretien de matériels suisses existant en France. »

Les règlements financiers s'effectueront obligatoirement et exclusivement après l'importation de marchandises. Indice de codification à porter sur les CI : 13.

Contingents additionnels aux contingents inscrits à la liste B1 de l'accord du 20 juillet 1950 pour l'importation en France métropolitaine de produits d'origine et de provenance suisses

Nº du c ontinger	Nº du tarif français	Désignation	Contingent additionnel en 1.000 fr. s.	Nº du contingent	Nº du tarif français	Désignation	Contingent additionnel en 1.000 fr. s.
3 11 190 19 21	ex 30 ex 76A 111D 476A-C, 483A, 493B, 509C, 516, 526, 529A, ex 53 ex 533, ex 545 550, 551, 6280 629A-C, 686 ex 539 591, 592 660 Divers),	1.000 100 600 400 2.500 500	80 84 85 94		Panneaux défibrés agglomérés . Masse filtrante en amiante pur ou mélangé de cellulose Divers textiles Touches de machines à écrire en matière plastique Boutons de vêtements en toutes matières et parties de boutons . Divers . Divers (industries diverses) . Raccords . Lames de rasoirs de sureté	50 200 100 5 375 1.000 1.000
43 43 193 45 48 61		Huiles diverses pour l'industrie des verhis, des couleurs, liants pour fonderie. Résines synthétiques thermoduroissables (poudres à mouler phénoplastes, résines glycérophtaliques, colles et autres liants synthétiques, résines pour vernis). Résines synthétiques thermoplastes (chlorure de polyvinyle, résines acryliques). Articles de caoutchouc. Divers produits chimiques. Articles industriels en cuir Tissus recouverts, enduits ou imprégnés d'apprêts spéciaux, de résines synthétiques, d'enduits à base d'huile siccative, cuir synthétique.	500 1.100 20 1.000 50	106 107 144	1673, 1674 2008 1646, 1649-1656 ex 1754B 1763A 1868A	Robinetterie Fermetures à glissières Accessoires et outils de machines-outils. Matériel médico-chirurgical, y compris tubes à rayons X et soupapes électroniques. Rasoirs électriques Etuis de mathématiques, compas, tire-lignes Microscopes avec ou sans optique et leurs accessoires Instruments de géodésie, de topographie d'arpentage et de nivellement Prothèses dentaires Pièces de rechange	75 25 100 8 50 100 8 100 3 100 200 50
Laits mé	Désign dicaux	en 1.000 francs	Tunisie s suisses 50	Pommes e Confection Raccords Matériel n Appareils	ot poires de table. n et tricotages nécanique et électriques médico		50 30 —
Fromages	à pâte dure	200 tête	s — 25			auffage	100

Contingents supplémentaires pour l'importation dans les territoires d'outre-mer

en 1.000 francs suisses								Désignation	A.O.F.	A.E.F.	Cameroun	Togo	M adagascar	Ets des Indes	Ne Calédon.
Désignation	A.O.F.	A. E. F.	Cameroun	Togo	M adagascar	Ets des Indes	Nº Calédon.	Machines et appareils mécaniques, y compris							
Fromage	-	20	-	_	85	_	_	appareils et instru- ments de géodésie.		150	100	_	125	_	_
dre, etc	_	100	40	400	_	_	_	Appareils électriques	20	_	20	-	_	_	_
Tissus, mouchoirs, con-	Ship notes	Man Series	E Stille			NA MI	STATE OF THE PARTY	Chaussures]	-	-0	-		100	-	-
fections	-	-	200	100	35	30	-	Divers général	200	200	150	75	100	-	30